

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 282 portant nomination par délégation du président de l'Office colonial des anciens combattants.

n° 282

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 avril 1942

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1942

Date du numéro
30 avril 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 24 novembre 1937 déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement. le régime financier des Offices coloniaux et locaux des mutilés. combattants, victimes de la guerre et des pupilles de la nation

Vu l'arrêté n° 1187 du 22 décembre 1937 promulguant le décret susvisé

Vu l'arrêté n° 123 du 25 février 1941 nommant président par délégation le lieutenant-colonel Prévost

Vu l'évacuation du lieutenant-colonel Prévost et sur la proposition du Général com mandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Le chef de bataillon Cédé, commandant le bataillon de tirailleurs sénégalais de la Côte française des Somalis, est nommé président par délégation de l'Office colonial des anciens combattants de la Côte française des Somalis, en remplacement du lieutenant-colonel Prévost, évacué.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enre gistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.